Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026067-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (29) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M BRIAND, Mme LECOQ, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (4) : M DELORME, M AYEL, M PEPIN, et Mme FRIOT, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (4) M DELORME a donné procuration à Mme DESSABLES.
M AYEL a donné procuration à M BANI.
M PEPIN a donné procuration à M BRIAND.
Mme FRIOT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme TALON a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.067 Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise - Désignation

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 d'une part et L.5211-1 et L.5212-1 et suivants d'autres part ;
- **VU** l'article L.132-6 du Code l'Urbanisme encadrant la création et les missions des agences d'urbanisme, qui accompagnent les politiques publiques d'aménagement du territoire ;
- **VU** les statuts de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR) ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Monsieur le Maire ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est membre de l'AUDIAR ;
- **CONSIDERANT** que, conformément aux statuts de l'association loi 1901, la commune dispose d'un membre titulaire au sein des instances de l'AUDIAR ;
- **CONSIDERANT** que, suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il lui revient de procéder à la désignation des membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;
- **CONSIDERANT**, pour ce faire, qu'il convient de les désigner au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours ou relative en cas de troisième tour, sauf si le Conseil Municipal y déroge à l'unanimité ou s'il y a une seule candidature.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026067-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M ROUMAGNE) :

- **Déroge au vote à scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite au dépôt d'une seule candidature ;**
- **Désigne avec effet immédiat un membre titulaire du Conseil Municipal au sein des instances de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR) comme suit :**

Membre titulaire
Sébastien COLLET

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 29
Abstentions..... 1
Nombre de suffrages exprimés..... 32
Votes Pour..... 32
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 20 mai 2026

Sébastien COLLET
Maire

Emeline TALON
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/05/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/05/26

Par le service affaires générales